

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2110

30 août 2013

### SOMMAIRE

Allianz Global Investors Fund .....	101241	Sagicap S.A. ....	101259
Allianz Systematic Multi Strategy .....	101242	Sagivi Invest S.A. ....	101260
Auber S.A. ....	101239	Saint Jacques Promotion S.A. ....	101260
Beechbrook Mezzanine II S.à r.l. ....	101266	Sanctuary SICAV-SIF .....	101261
BNP Paribas InstiCash .....	101235	Sanctuary SICAV-SIF .....	101261
Cheshunt Luxembourg S. à r.l. ....	101259	Sarona Technik AG .....	101261
Deka-EuroGarant 4 .....	101242	Schaefer Vic Sàrl .....	101261
Dexia Patrimonial .....	101238	Schimmelpenningh International S.A. ...	101263
Dexia Prime Advanced .....	101240	Scrap Trading International S.A. ....	101266
Fidev S.A., SPF .....	101234	SD Distribution S.à r.l. ....	101264
IMS Counsel S.A. ....	101257	Shire Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	101260
Indra SPF S.A. ....	101235	Shire Luxembourg S.à r.l. ....	101260
International Managing Business Services S.A. ....	101255	Sitalux S.à r.l. ....	101256
International Managing Housing Services S.A. ....	101257	SL Fund Management S. à r.l. ....	101259
IPC - Portfolio Invest XIV .....	101241	Société des Cadres EIS S.A. ....	101237
IT Funds .....	101236	SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A. .....	101235
Jolyco S.A. ....	101238	Soparlec Spf S.A. ....	101264
Kartesia GP S.A. ....	101243	Spark FF S.A. ....	101262
Kiminvest S.A. ....	101234	Spencer Davis S.A. ....	101262
Locatem S.A. ....	101234	Stellarium Sàrl .....	101262
Multi Structure Fund .....	101242	Sud Construct S.A. ....	101263
Next Generation Absolute Return .....	101237	SV Services S.à r.l. ....	101263
PEF MB Plaza Investment S.à r.l. ....	101280	Système de Développement Européen S.A. ....	101265
Popso (Suisse) Investment Fund SICAV .....	101239	Taga S.A. ....	101265
Provalis S.A. ....	101279	Tekfen International Finance & Invest- ments S.A. ....	101265
Provence Investissements International S.A. ....	101279	Tempus Investments S.à r.l. ....	101264
Red Point Investments S.A. SPF .....	101280	Temtrade S.A. ....	101265
Riverwells Investments S.A. ....	101242	Thyone S.A. ....	101266
Royal Land S.A. ....	101256	Trade Credit Protection S.A. ....	101263
SaarLorLuxAuto S.à r.l. ....	101280	Transcom Worldwide Luxembourg S.à r.l. .....	101264
SADMI (Luxembourg) S.A. ....	101236	Triton III LuxCo 7 S.à r.l. ....	101264
Safcon Air S.A. ....	101262	Veneluxe S.A. ....	101266

**Fidev S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 52.099.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 19 septembre 2013 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013122782/755/18.

---

**Locatem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu mardi 10 sept. 2013 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2012.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013119089/1267/17.

---

**Kiminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 146.007.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs et Mesdames les actionnaires, qu'ils sont convoqués, le 9 septembre 2013, à dix-sept heures, en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 252.500 euros,
- Réduction du capital d'un montant de 183.500 euros pour le porter à 100.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modification de l'article 5 des statuts,
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013119672/19.

---

**Indra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 septembre 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2012.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013118608/1031/15.

**BNP Paribas InstiCash, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 65.026.

**The Statutory General Meeting**

will be held on Friday, *September 27, 2013* at 3:00 p.m., at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, block A, ground floor, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, to deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Presentation and approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the annual accounts for the financial period closed as at May 31, 2013 and allocation of the results;
3. Discharge to the Directors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote. Fractional shares shall have no voting right.

Annual accounts, as well as the report of the auditor and the management report are available on the registered office of the Company. Shareholders may request that these documents are sent to them. They have to send their request by mail to the following address: BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2013122781/755/29.

**SOLKARST INTERNATIONAL Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 44.621.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le *10.09.2013* à 10.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.03.2013;
- Affectation du résultat au 31.03.2013;

- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013118532/18.

---

**SADMI (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.744.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 09.09.2013 à 16.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2012;
- Affectation du résultat au 31.12.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013118571/19.

---

**IT Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Par la présente, les actionnaires sont invités à assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires de la Société (l'«Assemblée») qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 16.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1 des statuts de la Société avec effet à la date de l'Assemblée ou toute autre date décidée par l'Assemblée sur proposition du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») pour modifier la dénomination actuelle de la Société en «FOURPOINTS FUNDS»;
2. Modification de l'Article 13, deuxième paragraphe, des statuts de la Société avec effet à la date de l'Assemblée ou toute autre date décidée par l'Assemblée sur proposition du Conseil d'Administration, afin de laisser la possibilité au Conseil d'Administration de déterminer dans le prospectus de la Société la date à laquelle sera reportée un jour d'évaluation si celui-ci devait tomber un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg;
3. Modification de l'Article 24, deuxième paragraphe, des statuts de la Société avec effet à la date de l'Assemblée ou toute autre date décidée par l'Assemblée sur proposition du Conseil d'Administration, afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième mardi du mois de mars à 11.00 heures;
4. Modification de l'article 26 des statuts de la Société avec effet à la date de l'Assemblée ou toute autre date décidée par l'Assemblée sur proposition du Conseil d'Administration pour modifier l'année sociale de la Société afin de couvrir la période allant du premier janvier et se terminant le trente et un décembre de chaque année, et déterminer la fin du premier exercice social suivant cette décision au 31 décembre 2013;
5. Divers.

Le quorum de présence est de la moitié au moins du capital de la Société et les décisions seront prises à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées. Chaque action donne droit à un vote et tout actionnaire peut voter par procuration.

Le Conseil d'Administration prie les actionnaires qui ne pourraient assister à cette Assemblée de bien vouloir renvoyer leur procuration avant le 30 septembre 2013 soit par courrier au siège social de la Société (à l'attention de Monsieur Nicolas ALVES), soit par fax au numéro (+352) 25 07 21 20 70.

Le projet de texte des statuts consolidés est disponible au siège social de la Société et peut être obtenu sans frais sur simple demande de toute personne pouvant démontrer sa qualité d'actionnaire de la Société.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013122784/755/35.

**Next Generation Absolute Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 154.675.

The quorum requirement that 50% of the outstanding shares of the Sub-Fund be represented at the Extraordinary General Meeting of the Shareholders of Next Generation Absolute Return - Secquaero ILS Fund (the "Sub-Fund") held on 26 August 2013 (the "Meeting") was not satisfied.

Notice is hereby given that a

**FURTHER EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of Next Generation Absolute Return - Secquaero ILS Fund (the "Sub-Fund") will be held at the registered office of Next Generation Absolute Return (the "Company") on 1 October 2013 at 11.00 a.m. Luxembourg time (the "Further Meeting") with the following

*Agenda:*

*Sole Resolution*

- To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of the Sub-Fund into Schroder GAIA, incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 148.818 and qualifies as a société d'investissement à capital variable organised as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

*Voting*

The above resolution will require no quorum and will be taken at a majority of 2/3 of the shares present or represented at the Further Meeting.

Forms of proxy (please see below, under "Voting Arrangements") already received for the Meeting held on 26 August 2013 will be used to vote at this Further Meeting, if any, unless they have been revoked.

As the Company will cease to exist following the contribution, the Further Meeting will be held before a notary.

*Voting Arrangements*

Shareholders who cannot attend the Further Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them (by fax to + 352 26 39 60 02, followed by original in the post) to the registered office of the Company no later than 30 September 2013 at 12.00 p.m. Luxembourg time.

Référence de publication: 2013122786/755/31.

**Société des Cadres EIS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.231.210,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

Conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, nous avons l'honneur de vous informer qu'une

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de notre Société se tiendra le 16 septembre 2013 à 10:00, heure locale, en l'étude de Me Paul DECKER, Notaire, domicilié 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de soixante-deux mille quatre cent dix euros (62.410,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente et un mille deux cent dix euros (2.231.210,- EUR) représenté par deux cent vingt-trois mille cent vingt et une (223.121) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt euros (2.293.620,- EUR), par la création et l'émission de six mille deux cent quarante et une (6.241) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de un million six cent soixante et un mille quatre-vingt-dix-neuf euros (1.661.099,- EUR).
2. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

3. Souscription et libération des six mille deux cent quarante et une (6.241) actions nouvellement créées.
4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 7 des statuts.
5. Divers.

Chaque action donne droit à une voix. Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée et à procéder au vote. Les actionnaires peuvent mandater par écrit une autre personne pour assister à l'assemblée et voter en leur nom. Ce mandataire ne doit pas être nécessairement un actionnaire de la société.

Pour être valables les procurations doivent arriver au siège de la société le 13 septembre 2013 au plus tard.

Le 31 juillet 2013.

*Sur instructions du Conseil d'Administration .*

Référence de publication: 2013115812/29.

---

**Jolyco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 132.095.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous informer que vous êtes convoqués, le 9 septembre 2013, à seize heures, en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant;

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 2.508.000 euros.
- Réduction du capital d'un montant de 808.000 euros pour le porter à 2.000.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modifications corrélatives aux décisions précédentes des alinéas 1 et 6 de l'article 5 des statuts.
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013118610/19.

---

**Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de DEXIA PATRIMONIAL (ci-après désignée la "SICAV ") qui s'est tenue le 29 juillet 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

**DEUXIÈME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en BIL PATRIMONIAL et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
2. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4 et 24 des statuts;
3. Modification de l'avant-dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour supprimer le détail des conditions réglementaires et se limiter à la seule référence à la loi du 17 décembre 2010 et aux documents relatifs à la vente;
4. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management;
5. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 24 des statuts.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 10 septembre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 12 septembre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136 route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013116808/755/37.

**Auber S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 121.682.

Nous avons l'honneur d'informer Messieurs et Mesdames les actionnaires qu'ils sont convoqués, le 9 septembre 2013, à seize heures trente, en

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

par devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, sis 31 Bd Prince Henri L-1724 Luxembourg, ou à toute autre date ultérieure, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprise,
- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant de 1.300.400 euros.
- Réduction du capital d'un montant de 110.400 euros pour le porter à 1.500.000 d'euros pour compenser des pertes qui n'ont pu être absorbées par d'autres fonds propres,
- Modification de l'article 5 des statuts,
- Questions diverses.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2013119673/19.

**Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.857.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 septembre 2013 à 11.30 heures au siège sociale de la société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et acceptation des rapports suivants pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013:
  - a) rapport annuel du Conseil d'Administration
  - b) rapport du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets révisés pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturant au 31 mars 2013
  - \* Hermann BEYTHAN,
  - \* Luigi CARUGO,
  - \* Arnaud DUBOIS,
  - \* Mario ERBA,
  - \* Yvon LAURET,
  - \* Roberto MASTROMARCHI,
  - \* Brunello PERUCCHI et
  - \* Giovanni RUFFINI
5. Ratification de la cooptation de
  - \* Yvon LAURET et

\* Hermann BEYTHAN

6. Election du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014

(Ré)élection des membres du Conseil d'Administration:

\* Hermann BEYTHAN,

\* Luigi CARUGO,

\* Yvon LAURET,

\* Roberto MASTROMARCHI et

\* Brunello PERUCCHI

7. Election du réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2014

8. Divers

Le rapport annuel, le rapport du Réviseur d'Entreprises et le rapport annuel du conseil d'administration sont à votre disposition pour consultation au siège du fonds et peuvent vous être envoyés sur demande.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 septembre 2013 auprès de Popso (Suisse) Investment Fund SICAV, c/o 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services (Fax N° +352/ 2460-3331).

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

*Le Conseil d'Administration*

Popso (Suisse) Investment Fund SICAV

Référence de publication: 2013119670/755/47.

### **Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de DEXIA PRIME ADVANCED (ci-après désignée la «SICAV») qui s'est tenue le 29 juillet 2013, les actionnaires sont invités à assister à la

#### **DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 16 septembre 2013 à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la SICAV en BIL PRIME ADVANCED et modification subséquente de l'article premier des statuts;
2. Modification de l'article premier des statuts pour préciser que la SICAV est soumise aux dispositions de la partie II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi de 2010») et remplacement dans les statuts de toute référence à la loi du 20 décembre 2002 par des références aux dispositions adéquates de la Loi de 2010;
3. Modification de l'objet social de la SICAV comme indiqué ci-dessous et modification subséquente de l'article 3 des statuts:  
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs conformément aux dispositions de la Loi de 2010, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi de 2010.»;
4. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4, 10 et 21 des statuts;
5. Remplacement des deuxième et troisième paragraphes de l'article cinq par les deux paragraphes suivants:  
«Les actions seront, suivant ce que le conseil d'administration décidera, de différents compartiments et le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé, suivant l'Article trois ci-dessus, en valeurs suivant ce que le conseil d'administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment. Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.  
A l'intérieur de chaque compartiment, le conseil d'administration pourra décider la création de différentes classes pouvant se différencier par la structure de leurs commissions de gestion, de souscription ou de rachat, par le type d'investisseurs visés ou par leur politique de distribution.»;
6. Ajout dans le cinquième paragraphe de l'article 5 des termes suivants «et/ou des classes» de sorte que la phrase devient: «Le conseil d'administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments existants ne soient pas modifiés par cette création.»;

7. Suppression dans l'article 5 des références au capital initial de la Société et remplacement de la phrase relative au capital minimum par la phrase suivante: «Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).»;
8. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 10 des statuts;
9. Modification de l'article 14 des statuts pour spécifier le nom de l'entité désignée par le conseil d'administration de la SICAV pour assumer les fonctions de société de gestion de la SICAV;
10. Modification de l'article 16 des statuts pour introduire la faculté pour un compartiment de la SICAV de souscrire, acquérir et/ou détenir des titres à émettre ou émis par un ou plusieurs autres compartiments de la SICAV prévue par la Loi de 2010;
11. Modification de l'article 17 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
12. Modification des paragraphes a) et b) de l'article 22 des statuts pour remplacer le terme «substantielle» par «significative»;
13. Modification du paragraphe A. a) de l'article 23 pour remplacer les termes «10 jours» par «12 jours».

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 10 septembre 2013 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 12 septembre 2013 auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Dexia Asset Management Luxembourg S.A.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2013116833/755/68.

### **IPC - Portfolio Invest XIV, Fonds Commun de Placement.**

*Mitteilung an die Anleger des  
IPC - Portfolio Invest XIV  
(WKN: A0M8J8; ISIN: LU0330185173)*

Hiermit informieren wir die Anleger, dass der vorgenannte Fonds mit Wirkung zum 10. Juni 2013 liquidiert wurde. Der Liquidationserlös wurde mit Liquidationsabschluss ausgezahlt.

Alle Anleger wurden erreicht, es erfolgt keine Zahlung an die Caisse de Consignation. Die Auflösung des Fonds erfolgte ebenfalls zu diesem Datum.

Luxembourg, im August 2013.

IPConcept (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013122783/755/12.

### **Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund (the "Company") has decided to liquidate the sub-fund Allianz Real Estate Securities Europe (AT (EUR) ISIN LU0342694162 / WKN A0NCGT) (the "Sub-Fund") as per 7 October 2013 (the "Effective Date"), as an efficient portfolio management of the Sub-Fund is becoming more difficult due to low assets under management.

Subscription applications for shares of the Sub-Fund received at the respective account keeping entities, the Distributors, the Paying Agents or at the Registrar and Transfer Agent, by 11 a.m. CEST on 29 August 2013 will be executed. Subscription applications for shares of the Sub-Fund received after this time will not be considered for execution.

Shareholders of the Sub-Fund, who do not agree with the liquidation may redeem their shares free of charge, if the redemption application is received at the respective account keeping entities, the Distributors, the Paying Agents or at the Registrar and Transfer Agent, by 11 a.m. CEST on 1 October 2013. Redemption applications for shares of the Sub-Fund received after this time will not be considered for execution.

Costs incurred by the liquidation will be covered by the Management Company.

The prospectus dated August 2013 is accessible or available free of charge for the Shareholders at the registered office of the Company and the Information Agents in Luxembourg (State Street Bank Luxembourg S.A.) and in the Federal Republic of Germany (Allianz Global Investors Europe GmbH).

Senningerberg, August 2013.  
*By order of the Board of Directors*  
 Allianz Global Investors Luxembourg S.A.  
 Référence de publication: 2013122779/755/22.

---

#### **Deka-EuroGarant 4, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-EuroGarant 4 modifié au 02. September 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2013122361/11.

(130148940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2013.

---

#### **Multi Structure Fund, Fonds Commun de Placement.**

Wir möchten hiermit darüber informieren, dass der Teilfonds "MULTI STRUCTURE FUND - VOLATILITY", Anteilklasse P (ISIN LU0404918301) Anteilklasse I (ISIN LU0665001102) mit Wirkung zum 02.08.2013 liquidiert wurde.

Allen Anteilhabern wurde der Liquidationserlös mit Valuta ab 08.08.2013 ausgezahlt.

Es wurden keine Beträge bei der Caisse de Consignation hinterlegt.

Grevenmacher, im August 2013.

AXXION S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Référence de publication: 2013122785/11.

---

#### **Riverwells Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096358/10.

(130116156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

#### **Allianz Systematic Multi Strategy, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") hat den Beschluss gefasst, den Fonds Allianz Systematic Multi Strategy AT (EUR) (ISIN LU0310774517 / WKN A0MWZ5) I (EUR) (ISIN LU0299345339 / WKN A0MRXR) (der "Fonds") mit Ablauf des 7. Oktober 2013 aufzulösen, da sich infolge des geringen Fondsvolumens eine effektive Verwaltung des Fonds zunehmend schwieriger gestaltet.

Anteilkauaufträge für Anteile des Fonds, die bis zum 29. August 2013 18.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden ausgeführt. Anteilkauaufträge für Anteile des Fonds, die nach dem 29. August 2013 18.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden nicht zur Ausführung gebracht.

Anteilhaber des Fonds, die mit der Liquidation nicht einverstanden sind, können ihre Anteile - wie gewohnt kostenfrei - zurückgeben, wenn der Rücknahmeauftrag bis zum 30. September 2013 18.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingeht. Rücknahmeaufträge für Anteile des Fonds, die nach dem 30. September 2013 18.00 Uhr (MESZ) bei den jeweiligen depotführenden Stellen, den Vertriebsgesellschaften, den Zahlstellen oder der Register- und Transferstelle eingehen, werden nicht zur Ausführung gebracht.

Die Kosten der Liquidation werden von der Verwaltungsgesellschaft getragen.

Der aktuelle Verkaufsprospekt und die wesentlichen Anlegerinformationen des Fonds sind für Anteilhaber am Sitz der Gesellschaft und bei den Informationsstellen in Luxemburg (State Street Bank Luxembourg S.A.) und in der Bundesrepublik Deutschland (Allianz Global Investors Europe GmbH) einsehbar bzw. kostenfrei erhältlich.

Weitere Informationen zu der Liquidation auf dauerhaftem Datenträger gem. §42a InvG können von den Anteilhabern sowie den depotführenden Stellen in der Bundesrepublik Deutschland auf der Webseite <http://www.allianzgi.de/veroeffentlichung> abgerufen werden.

Senningerberg, August 2013.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2013122780/755/29.

### **Kartesia GP S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.289.

#### — STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before us Maître Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sienna Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg having a share capital of fifty thousand euros (EUR 50,000), whose registered office is at Rue de Namur 1 - L-2211 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Registry of Luxembourg under number B-178406;

Sagard SAS, a French société par actions simplifiée with a share capital of four million euros (EUR 4,000,000), whose registered office is 24/32 rue Jean Goujon, 75008 Paris, France, registered with the Registry of Commerce and Companies of Paris under number 439 725 524,

all here represented by Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to proxies given under private seal.

The proxies given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a "société anonyme" which they declare incorporated and organised and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme), under the name of "Kartesia GP S.A." (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of "Kartesia Credit Opportunities I S.C.A., SICAV-SIF", a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) established as a variable capital investment company (société d'investissement à capital variable) and qualifying as a specialised investment fund under the provisions of the law dated 13 February 2007 on specialised investment funds (the "2007 Law") and any other specialised investment fund under the provisions of the 2007 Law administered and managed by the Company (each a "SIF").

The Company shall carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the SIF. It may, on behalf of the SIF, enter into any contract, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties name in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the SIF and its shareholders, all rights and privileges attached to the securities constituting the assets of the SIF. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the management board.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the management board.

In the event that the management board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000,-) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

The subscribed capital of the Company may be increased, by the issuance of new Shares to be subscribed in cash or otherwise, with or without payment of share premium, by the conversion of capital reserves and the subsequent issuance of bonus Shares or the increase of the nominal value per Share, or be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own Shares.

**Art. 6.** The Company may have a sole or several shareholders. The death or dissolution of a sole shareholder (or any other shareholder) does not induce the dissolution of the Company.

**Art. 7.** The Shares of the Company are in registered form. Any conversion in the form of bearer shares shall be precluded.

A register of registered Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"). Ownership of registered Shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued upon request of a shareholder and signed by members of the management board.

The Company will recognize only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will have to appoint one sole proxy to represent the Share towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been designated as the sole owner of such Share towards the Company.

## C. New Capital Issuance

**Art. 8.** Subject to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time, if the Company at any time proposes to issue additional Shares for cash, the new Shares will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding unless the shareholders remove or limit preference rights in connection therewith. The management board shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

The general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the articles of incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the management board to do so.

## D. Transfer of Shares

**Art. 9.** Subject to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time, Shares are freely transferable.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders' register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representative(s) or proxy(ies). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

## E. General meetings of shareholders

**Art. 10.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any acts relating to the operations of the Company, provided such powers are not expressly reserved to the management board or the supervisory board.

The general meeting of shareholders is convened by the management board or the supervisory board.

It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may add one or more items to the agenda, provided such request is sent to the Company's registered office by registered mail five (5) days prior to the scheduled meeting.

**Art. 11.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company on the fifteen (15) of June at 2pm o'clock, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of

meeting, within six months as from the end of the financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

General meetings of shareholders may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The management board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing. Except as otherwise required by law and subject to article 22 of these articles, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

## F. Management board

**Art. 12.** The Company shall have a management board and a supervisory board. Unless otherwise provided for in these articles, the provisions of article 60bis-1 to 60bis-19 of the Company Law regarding public limited companies having a management board and a supervisory board shall be applicable.

The Company shall be managed by the management board, composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company.

The members of the management board shall be appointed by the supervisory board, which shall determine their number, remuneration, if any, and term of office. The term of the office of a member of the management board may not exceed six (6) years and the members of the management board shall hold office until their successors are elected. The members of the management board may be re-elected for consecutive terms of office.

The members of the management board are appointed by a simple majority vote of the members of the supervisory board.

Subject to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time, any member of the management board may be removed at any time with or without cause by the supervisory board.

In the event of a legal entity being appointed as member of the management board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a members of the management board because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of the supervisory board, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 13.** The management board shall choose, from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the management board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the management board and of the general meetings of shareholders.

The management board shall meet at least every three (3) months and at any other moment, upon call by the chairman, or two of its members, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman of the management board shall preside at all meetings of the management board but in his absence, the management board, as the case may be, may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the management board must be given to the members of the management board at least twenty-four hours in advance of the date scheduled for the meeting by means of facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member of the management board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board.

Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, another member of the management board as his proxy, it being specified that one member of the management board may represent more than one (1) colleague.

Any member of the management board may participate in any meeting of the management board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a simple majority vote of the members of the management board present or represented at such meeting. Investment decisions relating to the investment funds managed by the Company shall be taken by an unanimous vote of the members of the management board.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the management board by circular means shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the management board. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 14.** The resolutions of the management board shall be recorded in the minutes, to be signed by the members of the management board present at such meeting and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate books.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any member of the management board.

**Art. 15.** The management board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. Subject to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time, all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the supervisory board fall within the competence of the management board.

**Art. 16.** The Company will be bound by the joint signature of two members of the management board or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signature power shall have been delegated by the management board within the limits of such power.

**Art. 17.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the management board or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any member of the management board or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the management board or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the management board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such member of the management board or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

### G. Supervisory board

**Art. 18.** The operations of the Company shall be supervised by a supervisory board composed of five (5) members who need not be shareholders of the Company.

The members of the supervisory board are appointed by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders who also resolves on their remuneration, if any. The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and the members of the supervisory board shall hold office until their successors are elected. Any member of the supervisory board may be removed at any time with or without cause by a simple majority of votes in the general meeting of shareholders.

The members of the supervisory board may be re-elected for consecutive terms of office.

In the event of a legal entity being appointed as member of the supervisory board, such legal entity shall appoint a permanent representative who will exercise the mandate in the name and on behalf of such legal entity. The legal entity may withdraw its representative only by appointing a successor at the same time.

The supervisory board has such powers as foreseen in articles 60bis-11 and the following of the Company Law. The supervisory board does not take an active part in the management of the Company and has no competence in this regard. The supervisory board has no power to bind the Company towards third parties. As a matter of internal organisation of the Company, the consent from the supervisory board may be required for certain management decisions of the Company as specified in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time and the supervisory board may be consulted by the management board prior to certain decisions as specified in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time.

The management board shall make a written quarterly report to the supervisory board on the current situation of business of the Company and shall provide the supervisory board with the following information within the following timeframe:

1. within thirty days after the end of each calendar quarter with the quarterly balance sheet, income statement and schedules;
2. promptly with any information and documents susceptible of having a significant impact on the Company's situation of business.

The supervisory board is entitled to the broadest information to be given by the management board and it may at any time, access the accounting books and any other Company's documents and it may scrutinize in any way deemed necessary for the accomplishment of its tasks.

No member of the supervisory board can be member of the management board at the same time.

The supervisory board shall choose, from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the supervisory board, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the supervisory board and of the general meetings of shareholders.

The supervisory board shall meet at least every three (3) months and at any other moment, upon call by the chairman, two of its members, or the management board at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman of the supervisory board shall preside at all meetings of shareholders and of the supervisory board but in his absence, the shareholders or the supervisory board, as the case may be, may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to the members of the supervisory board at least forty-eight hours in advance of the date scheduled for the meeting by means of facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member of the supervisory board in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board.

Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication to be confirmed in writing, another member of the supervisory board as his proxy, it being specified that one member of the supervisory board may represent more than one (1) colleague.

Any member of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the terms and conditions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time, the quorum of a meeting of the supervisory board shall be three (3) members of the supervisory board.

Decisions of the supervisory board shall be adopted upon a simple majority vote of the members present or represented. In case of a tie vote the chairman of the supervisory board shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all members of the supervisory board by circular means shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the supervisory board. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex.

#### **H. Supervision of the Company**

**Art. 19.** The operations of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders. The independent auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected.

#### **I. Financial year - Profits**

**Art. 20.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of the same year.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the management board, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Subject to the conditions fixed by law, the management board may pay out an advance payment on dividends. The management board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **J. Liquidation**

**Art. 21.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### **K. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 22.** These articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Company Law.

#### **L. Applicable law**

**Art. 23.** All matters not governed by these articles shall be determined in accordance with the Company Law.

### *Transitional provision*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribed amount (in Euro)	% of share capital	Paid-up capital
Sienna Capital S.à r.l. . . . . .	24,800	24,800	80%	100%
Sagard SAS . . . . .	6,200	6,200	20%	100%
TOTAL . . . . .	31,000	31,000	100%	100%

All the thirty-one thousand (31,000) Shares of the Company have been subscribed as aforementioned and have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever will have to be borne by the Company. However, all signatory parties are jointly and solidarily liable with respect to the notary of all expenses, costs, fees and charges.

### *Resolutions of the general meeting of shareholders*

The general meeting of shareholders, representing the entire subscribed share capital of the Company, has taken immediately the following resolutions:

1. The general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of members of the supervisory board and further resolved to appoint the following persons as members of the supervisory board for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2018:

- Ian Gallienne, Managing Director of Groupe Bruxelles Lambert, born in Boulogne-Billancourt, on 23 January 1971, with professional address at Avenue Marnix 24 -1000 Brussels - Belgium, acting as chairman of the supervisory board;
- Colin Hall, Managing Director of Sienna Capital, born in Illinois, United States, on 18 November 1970, with professional address at Avenue Marnix 24 -1000 Brussels - Belgium;
- Jocelyn Lefebvre, Chairman of Sagard SAS, born in Ste-Agathe-des-Monts, Canada, on 22 December 1957, with professional address at 53 Holland Park, London W11 3RS, United Kingdom;
- Jaime Prieto, Partner of Kartesia Advisor, born in Madrid, on 2 June 1976, with professional address at Flat A, 7-9 Cadogan Square, London SW1X 0HT, United Kingdom;
- Laurent Bouvier, Partner of Kartesia Advisor, born in Lyon, on 2 August 1977, with professional address at 88 rue Gachard 1000 Bruxelles.

2. The general meeting of shareholders resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as auditor of the Company for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2018.

3. The registered office of the Company shall be established at 16, Avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

### *Resolutions of the supervisory board*

As soon as appointed pursuant to the above resolutions of the general meeting of shareholders, the members of the supervisory board, all represented by Pierre-Alexandre LECHANTRE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, took the following resolutions on behalf of the supervisory board:

1. The following persons have been appointed as members of the management board for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2018:

- Jean de Courrèges, university lecturer, born in Toulouse, France, on 16 December 1952, with professional address at 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Taavi Davies, lawyer, born in Ukarumpa, Papua New Guinea, on 25 May 1975, with professional address at 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Damien Scaillierez, born in Angers, France, on 21 May 1969, with professional address at 52, Elm Park Road, SW3 6AU London, United Kingdom.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le deux août,

Par-devant nous, Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché du Luxembourg,

Ont comparu:

Sienna Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000) dont le siège social est sis 1, rue de Namur, L-2211 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-178406,

Sagard SAS, une société par actions simplifiée française au capital social de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000), dont le siège social est sis au 24/32 rue Jean Goujon, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 439 725 524,

représentées par Pierre-Alexandre LECHANTRE, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Les procurations données, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes aux fins de dépôt auprès de l'autorité d'immatriculation.

Lesdites parties ont demandé au notaire instrumentaire de recevoir l'acte constitutif d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituée, et dont les statuts seront les suivants:

### **A. Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes, entre les souscripteurs et toutes personnes qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Kartesia GP S.A." (la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet l'administration et la gestion de "Kartesia Credit Opportunities 1 S.C.A. SICAV-SIF", une société en commandite par actions luxembourgeoise, constituée sous forme de société d'investissement à capital variable et relevant du régime des fonds d'investissement spécialisés au sens des dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi de 2007"), et tout autre fonds d'investissement spécialisé relevant du régime de la Loi de 2007 administré et géré par la Société (chacun étant désigné comme "FIS").

La Société exercera toute activité liée à la gestion, l'administration et la promotion du FIS. Elle pourra, pour le compte du FIS, conclure tout contrat, achat, vente, échange et remettre toutes valeurs mobilières, procéder à tout enregistrement ou cession en son nom ou au nom de tierces parties au registre des actionnaires ou au registre des créances de toute société luxembourgeoise ou étrangère, et exercer pour le compte du FIS et de ses actionnaires tous les droits et privilèges attachés aux valeurs mobilières composant l'actif du FIS. La liste des pouvoirs susvisés n'est pas limitative mais uniquement déclaratoire.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est sis à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même municipalité par décision du directoire.

Des succursales ou autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger par voie de résolution du directoire.

Lorsque le directoire estime que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale se sont produits ou sont imminents et qu'ils sont susceptibles de perturber les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou les communications entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être provisoirement déplacé à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **B. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), composé de trente et une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Actions").

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté, au moyen de l'émission d'Actions nouvelles à souscrire en numéraire ou autrement, avec ou sans prime d'émission, par la conversion des réserves en capital et de l'émission ultérieure d'Actions gratuites ou de l'augmentation de la valeur nominale par Action, ou réduit par voie de résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les modalités requises par la loi pour la modification des présents statuts.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres Actions, sous réserve et selon les modalités prévues par la loi.

**Art. 6.** La Société pourra se composer d'un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 7.** Les Actions de la Société sont nominatives. Toute conversion en actions au porteur est interdite.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre comportera tous les renseignements exigés par l'article 39 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"). La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription sur ledit registre. Des certificats d'enregistrement pourront être délivrés à la demande d'un actionnaire et signés par les membres du directoire.

La Société reconnaîtra un titulaire unique pour chaque Action; dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plus d'une personne, les personnes revendiquant la propriété de l'Action sont tenues de désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à la désignation d'une personne comme seul propriétaire de l'Action à l'égard de la Société.

### C. Emission de nouveau capital

**Art. 8.** Sous réserve des termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, si la Société envisage d'émettre à tout moment des Actions nouvelles en numéraire, les Actions nouvelles seront proposées à titre préférentiel aux actionnaires existants à proportion de la part du capital qu'ils détiennent, à moins que les actionnaires suppriment ou limitent ces droits de préférentiels à leur égard. Le directoire fixera le délai d'exercice du droit préférentiel de souscription. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours.

L'assemblée générale des actionnaires, agissant conformément aux règles de quorum et de majorité applicables à toute modification des statuts, pourra limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou habiliter le directoire à le faire.

### D. Cession d'Actions

**Art. 9.** Sous réserve des termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, les Actions peuvent être cédées librement.

Toute cession d'Actions sera inscrite au registre des actionnaires, soit conformément aux dispositions régissant les cessions de créances résultant de l'article 1690 du code civil luxembourgeois, soit au moyen d'un ordre de mouvement inscrit au registre des actionnaires, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ou mandataire(s) régulièrement habilité(s). En outre, la Société pourra accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession visée dans toute correspondance ou autre document manifestant le consentement du cédant et du cessionnaire.

### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera la collectivité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tout acte portant sur les activités de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément réservés au directoire ou au conseil de surveillance.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le directoire ou le conseil de surveillance.

Elle sera également convoquée à la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale, et qu'ils déclarent avoir été régulièrement informés de son ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans notification préalable ni publication.

Des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société pourront inscrire une ou plusieurs questions à l'ordre du jour, à condition que cette demande soit adressée au siège social de la Société par courrier recommandé cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg au siège social de la Société le quinze (15) juin à 14 heures, ou en tout autre lieu au Luxembourg qui sera indiqué par l'avis de convocation, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice social. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation correspondants.

Les conditions de quorum et de délai fixées par la loi s'appliqueront aux avis de convocation et au déroulement des assemblées générales d'actionnaires de la Société, sauf indication contraire des présentes.

Les assemblées générales d'actionnaires pourront également se tenir par conférence téléphonique ou visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à tous les participants à l'assemblée de s'entendre. Le directoire pourra fixer toute autre condition devant être remplie par les actionnaires pour leur permettre de participer à une assemblée générale.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra se faire représenter lors d'une assemblée d'actionnaires par toute autre personne mandatée à cet effet par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit. A l'exception des exigences légales et sous réserve de l'article 22 des présents statuts, les résolutions d'une assemblée des actionnaires régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

## F. Directoire

**Art. 12.** La Société est dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance. Sauf indication contraire des présents statuts, les dispositions des articles 60 bis-1 à 60 bis-19 de la Loi sur les Sociétés concernant les sociétés anonymes à directoire et conseil de surveillance seront applicables.

La Société sera dirigée par le directoire, composé au minimum de trois (3) membres, qui n'auront pas nécessairement la qualité d'actionnaire de la Société.

Les membres du directoire seront nommés par le conseil de surveillance, qui fixera leur nombre, leur rémunération, le cas échéant, et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un membre du directoire ne pourra dépasser six (6) ans et les membres du directoire resteront en fonctions jusqu'à la nomination de leur successeur. Les membres du directoire sont rééligibles pour des mandats successifs.

Les membres du directoire sont nommés par un vote à la majorité simple des membres du conseil de surveillance.

Sous réserve des termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, tout membre du directoire pourra être révoqué à tout moment ad nutum par le conseil de surveillance.

En cas de nomination d'une personne morale en qualité de membre du directoire, ladite personne morale devra désigner un représentant permanent pour exercer le mandat en son nom et pour son compte. La personne morale ne pourra retirer son représentant que par la nomination concomitante d'un successeur.

En cas de vacance parmi les membres du directoire pour cause de décès, retraite, ou toute autre raison, il pourra être pourvu à cette vacance à titre provisoire jusqu'à la prochaine réunion du conseil de surveillance, dans le respect des dispositions légales applicables.

**Art. 13.** Le directoire désignera parmi ses membres un président, et pourra désigner parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'aura pas nécessairement la qualité de membre du directoire, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du directoire et des assemblées générales d'actionnaires.

Le directoire se réunira au moins tous les trois (3) mois, et à tout autre moment sur convocation du président ou de deux de ses membres, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du directoire présidera toutes les réunions du directoire, cependant en son absence, le directoire pourra le cas échéant désigner toute autre personne en tant que président de séance par un vote à la majorité des présents à ladite réunion.

Toute réunion du directoire devra être convoquée par notification écrite, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit, donné aux membres du directoire au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être mentionnés dans l'avis. Cette notification pourra être omise en cas d'agrément par chacun des membres du directoire donné par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit. Aucun avis de convocation particulier ne sera nécessaire pour une réunion du directoire devant se tenir au lieu et à la date fixés par une précédente résolution du directoire.

Tout membre du directoire pourra se faire représenter à une réunion du directoire par un autre membre en mandatant ce dernier par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit, étant précisé qu'un membre du directoire pourra représenter plus d'un (1) collègue.

Tout membre du directoire pourra assister à toute réunion du directoire par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

Les décisions seront adoptées par un vote à la majorité simple des membres du directoire présents ou représentés à une réunion. Les décisions d'investissement portant sur les fonds d'investissement gérés par la Société seront prises par un vote à l'unanimité des membres du directoire.

Les résolutions écrites adoptées et signées par l'ensemble des membres du directoire par voie de circulaire auront les mêmes effets que les résolutions adoptées au cours d'une réunion du directoire. Cette adoption pourra résulter d'un document unique ou de documents distincts, et pourra prendre la forme d'une lettre, d'une télécopie ou d'un télex.

**Art. 14.** Les résolutions du directoire devront être enregistrées dans les procès-verbaux, qui seront signés par les membres du directoire présents à la réunion et par le secrétaire le cas échéant, ou par un notaire, et retranscrits dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, lesquels pourront notamment être produits en justice, devront être signés par le président, le secrétaire ou par tout membre du directoire.

**Art. 15.** Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Sous réserve des termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance relèveront de la compétence du directoire.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du directoire ou par la signature conjointe ou unique d'une ou plusieurs personnes auxquelles ces pouvoirs de signature auront été délégués par le directoire dans les limites de cette délégation.

**Art. 17.** Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou annulé par le fait qu'un ou plusieurs membres du directoire ou mandataires sociaux de la Société ont un intérêt personnel dans ladite société ou entreprise ou en sont administrateur, associé, mandataire social ou salarié. Sauf dispositions contraires ci-après, tout membre du directoire ou mandataire social de la Société exerçant les fonctions d'administrateur, associé, mandataire social ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut une convention ou mène d'autres affaires ne sera pas pour autant interdit de délibérer, de voter ou d'agir à l'égard de toute question concernant ledit contrat ou affaire.

Nonobstant ce qui précède, si un membre du directoire ou un mandataire social de la Société est personnellement intéressé à une opération de la Société, autre que les opérations conclues à des conditions normales et relevant de la gestion courante de la Société, il devra en aviser le directoire et ne participera pas aux délibérations ou au vote concernant cette opération. Cette opération et l'intérêt correspondant du membre du directoire ou du mandataire social seront signalés lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

### G. Conseil de surveillance

**Art. 18.** Les opérations de la Société seront soumises au contrôle d'un conseil de surveillance composé de cinq (5) membres, qui n'auront pas nécessairement la qualité d'actionnaire de la Société.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés à la majorité simple des voix de l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe également leur rémunération, le cas échéant. La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance ne pourra pas dépasser six (6) ans, et les membres du conseil de surveillance resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leur successeur. Tout membre du conseil de surveillance pourra être révoqué à tout moment ad nutum à la majorité simple des voix de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du conseil de surveillance sont rééligibles pour des mandats successifs.

En cas de nomination d'une personne morale en qualité de membre du conseil de surveillance, ladite personne morale devra désigner un représentant permanent pour exercer le mandat en son nom et pour son compte de ladite personne morale. La personne morale ne pourra retirer son représentant que par la nomination concomitante d'un successeur.

Le conseil de surveillance a les pouvoirs prévus aux articles 60 bis-11 et suivants de la Loi sur les Sociétés. Le conseil de surveillance ne prend pas part activement à la direction de la Société, et n'a aucune compétence à cet égard. Le conseil de surveillance n'a pas le pouvoir d'engager la Société envers les tiers. A titre de mesure d'organisation interne de la Société, le consentement du conseil de surveillance pourra être requis pour certaines décisions de gestion du directoire telles que stipulées par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, et le conseil de surveillance pourra être consulté par le directoire avant certaines décisions telles que stipulées par tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment.

Le directoire rendra compte trimestriellement par écrit au conseil de surveillance de la situation actuelle de l'activité de la Société et fournira au conseil de surveillance les éléments suivants, dans les délais indiqués ci-après:

1. Dans les trente jours suivant la fin de chaque trimestre civil, les bilan, compte de résultat et annexe;
2. Sans délai, tous renseignements et documents susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation de l'activité de la Société.

Le conseil de surveillance a droit à l'information la plus étendue devant lui être fournie par le directoire et pourra accéder à tout moment aux livres comptables et à tous autres documents de la Société, et pourra effectuer toute inspection qu'il jugera utile à l'exercice de ses fonctions.

Aucun membre du conseil de surveillance ne pourra exercer simultanément les fonctions de membre du directoire.

Le conseil de surveillance désignera parmi ses membres un président, et pourra désigner parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'aura pas nécessairement la qualité de membre du conseil de surveillance, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance et des assemblées générales d'actionnaires.

Le conseil de surveillance se réunira au moins tous les trois (3) mois, et à tout autre moment sur convocation du président, de deux de ses membres, ou du directoire, au lieu indiqué par l'avis de convocation.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil de surveillance; cependant en son absence, les actionnaires ou le conseil de surveillance, selon le cas, pourront désigner un président de séance par un vote à la majorité des présents à ladite assemblée ou réunion.

Toute réunion du conseil de surveillance devra être convoquée par notification écrite, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit, donné aux membres du conseil de surveillance au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence devront être mentionnés dans l'avis. Cette notification pourra être omise en cas d'agrément par chacun des membres du conseil de surveillance donné par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, confirmé par écrit. Aucun avis de convocation particulier ne sera nécessaire

pour une réunion du conseil de surveillance devant se tenir au lieu et à la date fixés par une précédente résolution du conseil de surveillance.

Tout membre du conseil de surveillance pourra se faire représenter par un autre membre à toute réunion du conseil de surveillance en mandatant ce dernier par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire confirmé par écrit, étant précisé qu'un membre du conseil de surveillance pourra représenter plus d'un (1) collègue.

Tout membre du conseil de surveillance pourra assister à toute réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion.

Sous réserve des termes et conditions de tout pacte d'actionnaires qui pourrait être conclu à tout moment, le quorum d'une réunion du conseil de surveillance sera de trois (3) membres du conseil de surveillance.

Les décisions du conseil de surveillance seront adoptées par un vote à la majorité simple des membres du conseil de surveillance présents ou représentés. En cas d'égalité, le président du conseil de surveillance aura voix prépondérante.

Une résolution écrite adoptée et signée par tous les membres du conseil de surveillance au moyen d'une circulaire aura les mêmes effets qu'une résolution adoptée en réunion du conseil de surveillance. Cette acceptation pourra résulter d'un document unique ou de documents distincts, et pourra prendre la forme d'une lettre, d'une télécopie ou d'un télex.

## H. Contrôle de la Société

**Art. 19.** Les activités de la Société seront soumises au contrôle d'un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises agréé sera désigné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréé exercera son mandat jusqu'au renouvellement de celui-ci ou la désignation de son successeur.

## I. Exercice - Bénéfices

**Art. 20.** L'exercice comptable de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de la même année.

Sur les bénéfices annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès et aussi longtemps que ladite réserve représentera dix pour cent (10%) du capital social de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 des présentes, ou tel qu'augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du directoire, l'affectation du solde du bénéfice annuel net.

Sous réserve des conditions fixées par la loi, le directoire pourra distribuer un acompte sur dividendes, dont il fixera le montant et la date de distribution.

## J. Liquidation

**Art. 21.** La Société pourra être dissoute par voie de résolution de l'assemblée générale des actionnaires, agissant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, sauf disposition légale contraire. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et leur rémunération.

## K. Modification des statuts

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Art. 67-1 de la Loi sur les Sociétés.

## L. Droit applicable

**Art. 23.** Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société, et sera clos le 31 décembre 2013.

### *Souscription*

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent souscrire la totalité du capital social de la Société, comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit (en Euros)	% du capital social	Capital libéré
Sienna Capital S.à r.l. . . . . .	24.800	24.800	80%	100%
Sagard SAS . . . . .	6.200	6.200	20%	100%
TOTAL . . . . .	31.000	31.000	100%	100%

La totalité des trente et une mille (31.000) Actions de la Société ont été souscrites tel qu'indiqué ci-dessus et ont été libérées en numéraire à hauteur de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est désormais à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

#### *Estimation des frais*

Les débours, frais, honoraires et charges de toute nature devront être supportés par la Société. Toutefois, toutes les parties signataires sont conjointement et solidairement tenues à l'égard du notaire instrumentant de tous ces débours, frais et honoraires.

#### *Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires*

L'assemblée générale des actionnaires, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à cinq (5) le nombre des membres du conseil de surveillance, et a décidé en outre de nommer les personnes suivantes en qualité de membres du conseil de surveillance pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018:

- Ian Gallienne, Directeur Général du Groupe Bruxelles Lambert, né à Boulogne Billancourt, le 23 janvier 1971, dont l'adresse professionnelle est 24, avenue Marnix, B1000 Bruxelles, Belgique;

- Colin Hall, Directeur Général de Sienna Capital, né à Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 18 novembre 1970, dont l'adresse professionnelle est 24, avenue Marnix, B1000 Bruxelles, Belgique;

- Jocelyn Lefebvre, Président de Sagard SAS, né à Sainte-Agathe-des-Monts, Canada, le 22 décembre 1957, dont l'adresse professionnelle est 53 Holland Park, Londres W11 3RS, Royaume-Uni;

- Jaime Prieto, Associé de Kartesia Advisor, né à Madrid, Espagne, le 2 juin 1976 dont l'adresse professionnelle est Flat A, 7-9 Cadogan Square, Londres SW1X 0TH, Royaume-Uni; et

- Laurent Bouvier, associé de Kartesia Advisor, né à Lyon, France, le 2 août 1977, dont l'adresse professionnelle est 88 Rue Gachard, 1000 Bruxelles, Belgique

2. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de désigner PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, dont le siège social est sis 400 route d'Esch, L-1476 Luxembourg, en qualité de réviseur de la Société, pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

3. Le siège social de la Société est fixé au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

#### *Résolutions du conseil de surveillance*

Dès leur nomination conformément aux résolutions de l'assemblée générale des actionnaires ci-dessus, les membres du conseil de surveillance, ensemble représentés par Pierre-Alexandre LECHANTRE, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ont adopté les résolutions suivantes pour le compte du conseil de surveillance:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membres du directoire pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018:

- Jean de Courrèges, maître de conférences, né à Toulouse, France, le 16 décembre 1952, dont l'adresse professionnelle est 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Taavi Davies, avocat, né à Ukarumpa, Papouasie Nouvelle Guinée, le 25 mai 1975, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Damien Scaillierez, né à Angers, France, le 21 mai 1969, dont l'adresse professionnelle est 52 Elan Park Road, SW3 6AU Londres, Royaume-Uni.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, comprenant et parlant la langue anglaise, déclare par les présentes que sur demande du comparant désigné ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, et accompagné d'une version française. A la demande dudit comparant et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu au comparant, qui a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P-A. LECHANTRE, K.REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2013. Relation: EAC/2013/10373. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 6 August 2013.

Référence de publication: 2013114047/656.

(130138062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

### **International Managing Business Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.546.

L'an deux mille treize,

Le premier août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») de l'actionnaire de la société de droit luxembourgeois, INTERNATIONAL MANAGING BUSINESS SERVICES S.A. («la Société Absorbée»), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.546, constituée par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2011, dont les statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 265 du 31 janvier 2012 n'ont pas changé depuis.

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois, INTERNATIONAL MANAGING HOUSING SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.509, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2011, dont les statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 252 du 30 janvier 2012 n'ont pas changé depuis,

représentée par Monsieur Gérard MARICHY, directeur de sociétés, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, en vertu d'une délégation de signature de l'actionnaire unique décidée par le Conseil d'administration de la Société Absorbante en date du 22 juillet 2013, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le porteur de la délégation et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte afin d'être présentée en même temps aux autorités de l'enregistrement.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard MARICHY, précité.

La présidente, la Secrétaire et la Scrutateur sont collectivement cités comme étant le «Bureau».

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'Assemblée constate:

I. qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que trente-deux (32) actions de la société INTERNATIONAL MANAGING BUSINESS SERVICES S.A. («la Société Absorbée»), ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social et des droits de vote, sont entièrement détenues par la société INTERNATIONAL MANAGING HOUSING SERVICES S.A. («La Société Absorbante») et sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation du projet de fusion établi entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, adopté par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes en date du 19 juin 2013, dûment publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1538 du 28 juin 2013, et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 juin 2013 («le Projet de Fusion»);

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la Société absorbée et mis à la disposition des actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente Assemblée;

3. Divers.

Après délibérations, ces faits ayant été exposés et reconnus comme correctes par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver toutes les clauses et les conditions du projet de fusion établi entre la Société Absorbée et la Société Absorbante, adopté par les Conseils d'administration des Sociétés fusionnantes en date du 19 juin 2013, dûment publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1538 du 28 juin 2013, et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 juin 2013.

Une copie du Projet de Fusion restera annexée au présent acte, après signature «ne varietur» par le mandataire de la Société Absorbante, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée générale constate et approuve en outre que la fusion sera réalisée lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés fusionnantes.

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication, faite conformément à l'article 9 de la Loi, des procès-verbaux des assemblées générales qui décident la fusion pour chacune des sociétés fusionnantes.

*Seconde résolution*

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 (1) de la Loi ont été déposés au siège social de la société pour analyse par les actionnaires de la société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet commun de fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée en raison du présent acte, conformément aux termes de la fusion, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent le procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Gloesener; L. Tran; G. Marichy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 36787. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116735/81.

(130141714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

**Royal Land S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.461.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096363/10.

(130116205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Sitalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4438 Soleuvre, 243, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 142.881.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096406/10.

(130117017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**IMS Counsel S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. International Managing Housing Services S.A.).**  
Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 165.509.

L'an deux mille treize,

Le premier août,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaire de la société anonyme de droit luxembourgeois, INTERNATIONAL MANAGING HOUSING SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 165.509, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2011, dont les statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 252 du 30 janvier 2012 n'ont pas changé depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Nadine GLOESNER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard MARICHY, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente, la Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement cités comme étant «le Bureau».

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'Assemblée constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Approbation du projet de fusion établi entre la société INTERNATIONAL MANAGING HOUSING SERVICES S.A. («la Société Absorbante») et la société anonyme de droit luxembourgeois, INTERNATIONAL MANAGING BUSINESS SERVICES S.A. («la Société Absorbée»), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.546, constituée par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2011, dont les statuts publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 265 du 31 janvier 2012 n'ont pas changé depuis,

Ledit projet de fusion étant adopté par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes en date du 19 juin 2013, dûment publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1538 du 28 juin 2013, et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 juin 2013 («le Projet de Fusion»);

2. Prise d'acte du fait que les documents listés à l'article 267 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée («la Loi») ont été déposés au siège social de la société absorbée et mis à la disposition des actionnaires pour inspection au moins un mois avant la date de la présente Assemblée;

3. Modification de la dénomination sociale en: «IMS COUNSEL S.A.», et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts;

4. Modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 4 des statuts, qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession de comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés»;

5. Nomination d'un nouvel administrateur.

6. Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

7. Divers.

Après délibérations, ces faits ayant été exposés et reconnus comme correctes par l'Assemblée, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'approuver toutes les clauses et les conditions du projet de fusion établi entre la société INTERNATIONAL MANAGING HOUSING SERVICES S.A. («la Société Absorbante») et la société anonyme de droit

luxembourgeois, INTERNATIONAL MANAGING BUSINESS SERVICES S.A. («la Société Absorbée»), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 165.546, adopté par les conseils d'administration des sociétés fusionnantes en date du 19 juin 2013, dûment publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1538 du 28 juin 2013, et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 21 juin 2013.

Une copie du Projet de Fusion restera annexée au présent acte, après signature ne varietur par le mandataire de la Société Absorbante, les membres du Bureau et le notaire instrumentant.

L'Assemblée constate et approuve en outre que la fusion sera réalisée lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des Sociétés Fusionnantes.

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication, faite conformément à l'article 9 de la Loi, des procès-verbaux des assemblées générales qui décident la fusion pour chacune des sociétés fusionnantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte que tous les documents requis par l'article 267 (1) de la Loi ont été déposés au siège social de la Société pour analyse par les actionnaires de la Société au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «IMS COUNSEL S.A.», et dès lors, de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. (Premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "IMS COUNSEL S.A." ».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'objet social, et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession de comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention et la gestion de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, sans but commercial.

Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent».

#### *Cinquième résolution*

A l'unanimité, l'Assemblée générale décide de nommer un quatrième administrateur à savoir:

Monsieur Jean-Louis GUARNIERO, expert-comptable, né le 16 janvier 1962 à Sarreguemines (France), demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Jean-Louis GUARNIERO, précité, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société. Son mandat d'administrateur-délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-sept.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et attester l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et du projet commun de fusion.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société Absorbée en raison du présent acte, conformément aux termes de la fusion, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent le procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Gloesener; L. Tran; G. Marichy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2013. Relation: LAC / 2013 / 36788.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116736/124.

(130141871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

---

**Sagicap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 1C, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.789.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAGICAP S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013096383/11.

(130116755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**SL Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SL Fund Management SARL*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013096407/11.

(130117042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Cheshunt Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: GBP 353.575,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.852.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 20 décembre 2012 que le mandat de PriceWaterHouseCoopers, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises a été reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 15 juillet 2013.

*Pour la Société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013096711/16.

(130117372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

---

**Shire Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 87.649.077,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096373/10.

(130117004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 64.906.957,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096374/10.

(130116995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Sagivi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.927.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096384/10.

(130117058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Saint Jacques Promotion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 125.792.

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 04 juillet 2013 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Renouvellement des mandats de Monsieur LA MENDOLA Vincent, né le 08 février 1967 à Mondelange (France), domicilié professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 LUXEMBOURG de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de Monsieur LA MENDOLA David, né le 23 juin 1973 à Metz (France), domicilié au 2, Brekelter, L-5495 WINTRANGE de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de Madame LEGLISE Delphine, née BRESSAN le 24 janvier 1981 à Algrange (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 LUXEMBOURG de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Vincent LA MENDOLA SARL, avec siège social au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg à son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2019.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.

*Pour la société*

Fiduciaire Vincent LA MENDOLA S.à r.l.

Référence de publication: 2013096385/24.

(130117034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Sanctuary SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 169.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013096387/10.

(130116340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Sarona Technik AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1932 Luxembourg, 39, rue Auguste Letellier.  
R.C.S. Luxembourg B 154.346.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096389/10.

(130115863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Schaefer Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4382 Ehlerange, 74, rue de Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 51.991.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013096391/10.

(130116692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Sanctuary SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 169.958.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juin 2013*

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que le terme du mandat des administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2014:

M. Gregory R. Shore, administrateur et président

M. Harald Janssens de Vroom, administrateur

M. Roland Schilpp, administrateur

M. Michel Leitz, administrateur

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juin 2014.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013096388/24.

(130116384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Spark FF S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 2-4, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 173.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096419/10.

(130116252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Spencer Davis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg B 26.071.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013096420/10.

(130116389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Stellarium Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.129.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096423/10.

(130117068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Safcon Air S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.266.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour SAFCON AIR S.A.

Référence de publication: 2013096382/24.

(130116387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Sud Construct S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 125.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096429/10.

(130117070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**SV Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 128.158.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013096431/10.

(130116101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Trade Credit Protection S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 173.441.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096441/10.

(130116881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Schimmelpenningh International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013096392/24.

(130116818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Transcom Worldwide Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 165.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096443/10.

(130117040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Tempus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 149.243.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013096438/11.

(130116379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Soparlec Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 30.482.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096416/9.

(130116285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**SD Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 162.531.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que l'adresse de Madame Rika Mamdy, gérant administratif de la société est depuis le 16 décembre 2012 sise au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour SD Distribution S.à r.l.*

Référence de publication: 2013096396/14.

(130116816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 155.491.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton III LuxCo 7 S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013096446/11.

(130116069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Taga S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 102, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096451/10.

(130116260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Tekfen International Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096454/9.

(130116714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Système de Développement Européen S.A., Société Anonyme Soparfi.****Capital social: EUR 40.902,34.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 38.774.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour SYSTÈME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.*

Référence de publication: 2013096437/24.

(130116997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Temtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096456/10.

(130116578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Thyone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 145.460.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096461/10.

(130116204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Veneluxe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 144.666.

RECTIFICATIF

Le Bilan rectifié au 31 décembre 2011 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2011 enregistré et déposé le 3 juillet 2012, référence: L120111957) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096493/11.

(130116797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Scrap Trading International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.  
R.C.S. Luxembourg B 111.762.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour SCRAP TRADING INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013096395/23.

(130116817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**Beechbrook Mezzanine II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 178.669.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Beechbrook Mezzanine II L.P., an English limited partnership with address at 2<sup>nd</sup> Floor, 43-45 Dorset Street, London W1U 7NU, registered with Companies House under number LP015457, acting through its manager Beechbrook Capital

LLP, a limited liability partnership established under the laws of England and Wales with registered office at 2<sup>nd</sup> Floor, 43-45 Dorset Street, London W1U 7NU, registered with Companies House under number OC337678;

hereby represented by Natasha Hartrup, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

### **Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws"), qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (hereafter the "Securitisation Act") and governed by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders.

The Company will exist under the name of Beechbrook Mezzanine II S.a r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by means of a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Act, including, inter alia, debt instruments in the form of securities and loans, derivatives on such debt instruments and equity securities of companies (direct equity, warrants and similar arrangements, so long as they are issued alongside the debt instruments) and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, to the extent permitted by law and these articles of association, transfer or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitisation transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above. The assets of the Company may only be assigned in accordance with the terms of the securities issued to finance the acquisition of such assets.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Act, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Act.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

**Art. 5. Compartments.** The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Act, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless

otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

### Capital, Shares

**Art. 6. Issued Capital.** The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) class A shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A Shares").

The rights and obligations attached to the shares of various classes issued now or in the future by the Company shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 8. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Managers, Auditors

**Art. 10. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The majority of the Managers shall be non-UK resident at all times.

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 11. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 12. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine. The meetings of the Board of Managers shall under no circumstances be held in the United Kingdom.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. The meeting of the Board of Managers shall only be quorate where the majority of the attendees are non-UK residents.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. However, such remote participation shall not be permitted when the Manager is physically present in the United Kingdom.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 14. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 15. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 16. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 17. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

**Art. 18. Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the manager(s) and remunerated by the Company

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Companies Act and the Securitisation Act.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

## Shareholders

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the last Monday of the month of May at 1.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 21. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 22. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than two thirds (2/3<sup>rd</sup>) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 23. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association and the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Company's net profits available for distribution shall be distributed as dividends on the shares of various classes issued by the Company.

The Company aims to distribute its distributable profits with a time frame of 5 (five) years of the relevant financial year (a "Payment Deadline"). Any profits distributable at the end of the relevant financial year, which have not been distributed as dividend to the shareholders at the end of that financial year, shall accrue to the sole benefit of the holders of the shares of the Company and shall be paid by the Company to the shareholders as a dividend at by the relevant Payment Deadline. Profits will be allocated between the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares pro-rata to their participation in the share capital of the Company. The amount payable as dividend on the Class A Shares shall be determined by the Board of Managers and approved by the Annual General Meeting taking into account, for the purposes of the determination of the dividend payable for the Class A Shares of the income generated by the Company's investments (net of expenses incurred by the Company and subject to the amounts to be allocated to the Legal Reserve). The amount payable as dividend on the Class B Shares shall be determined by the Board of Managers and approved by the Annual General Meeting taking into account, for the purposes of the determination of the dividend payable for the Class B Shares of the capital gains generated by the Company's investments (net of expenses incurred by the Company and subject to the amounts to be allocated to the Legal Reserve).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### **Applicable law**

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act") and the Securitisation Act.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, Beechbrook Mezzanine II L.P., whereby 12,500 (twelve thousand five hundred) Class A Shares have been subscribed for an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros).

The aggregate subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is allocated in its entirety to the nominal share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 3,500.-.

#### *General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1 Are appointed as managers for an undetermined duration:

(a) Mr Simon Henin, born on 29 July 1975, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as Manager A; and

(b) Mr Christophe Ponticello, born on 20 August 1980, with professional address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, as Manager B.

2 The Company shall have its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party[ies], acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de Juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

## A COMPARU:

Beechbrook Capital LLP, une société de droit anglais, ayant son siège social à Floor, 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NU, enregistrée sous le numéro de société OC337678, ici représenté par son gestionnaire Beechbrook Mezzanine II L.P. une société de droit anglais ayant son siège social à 2nd Floor, 43-45 Dorset Street, Londres W1U 7NU, enregistrée sous le numéro de société LP015457;

ici représentée par Natasha Hartrup, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée (la "Société"), étant une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur la Titrisation"), régie par les lois du Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de sept (7) associés.

La Société adopte la dénomination Beechbrook Mezzanine II S.à r.l..

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation, y compris, entre autres, un investissement destiné à un fonds mezzanine, Beechbrook Mezzanine II L.P., et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, lié à la détention d'actifs mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques résultant des obligations supportées par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités de tiers, à l'occasion d'une ou plusieurs opérations ou de façon continue. La Société pourra assumer ces risques en acquérant des actifs, en garantissant les obligations ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle peut également, dans la mesure permise par la loi et les présents statuts, transférer ou céder des créances et autres actifs qu'elle détient, présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou sur une base continue.

La Société pourra, dans le même objectif, acquérir, céder et investir dans des prêts, titres au capital, obligations, débiteures, obligations, notes, avances, actions, bons de souscription, intérêts financiers et autres titres. La Société peut accorder des gages, autres garanties ou sûretés de toute nature à des entités luxembourgeoises ou étrangères impliquées dans ces opérations de titrisation et exercer une activité de prêt de titres à titre accessoire.

La Société peut effectuer tous investissements ou toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus. Les actifs de la Société ne peuvent être attribués que conformément aux modalités des titres émis pour financer l'acquisition de ces actifs.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

**Art. 5. Compartiments.** Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société qui (i) sont rattachés à un compartiment ou (ii) sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment lesquels seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers dudit compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société modifiant les résolutions ayant créé un tel compartiment ou affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment ne pourra être prise sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice des dispositions du paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payées avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d'autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

### Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital Émis.** Le capital émis est établi à 12 500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12 500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales, émises maintenant ou dans le future par la Société sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 7. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 10. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, ou, s'il n'y a que deux Gérants, si l'un d'entre eux le demande.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, étant précisé que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 14. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a) ou par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 15. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, en outre, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront engagées en relation avec et pour les besoins de la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et tout autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 17. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 18. Commissaires aux Comptes.** Les données comptables figurant dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises indépendant nommé par le(s) Gérant(s) et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises indépendant remplira tous les devoirs prescrits par la Loi sur la Titrisation et la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le(s) réviseur(s) d'entreprises agréé(s), désignés dans les Statuts ou approuvés ultérieurement seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

## Associés

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 20. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, devant se tenir dans tous les cas où la Société a plus que vingt-cinq (25) associés, aura lieu le dernier lundi du mois de mai à 13 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 22. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblée générale, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de deux tiers (2/3) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 23. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 24. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 25. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, selon le cas, et relativement aux résolutions autres que celles modifiant les Statuts de la Société, dans les limites permises par la loi luxembourgeoise, de telles résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de deux tiers (2/3) du capital social, étant entendu que les associés présents ou représentés à une telle assemblée votent de la même manière que les autres associés ou s'abstiennent de voter pour les résolutions si leur intérêt est en conflit avec les intérêts de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 26. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

### Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 27. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 28. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 29. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la

Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital émis de la Société.

Après allocation à la Réserve Légale, les bénéfices nets de la Société disponibles pour la distribution seront distribués sous forme de dividendes sur les actions de différentes catégories émises par la Société.

La Société a pour objectif de distribuer ses bénéfices distribuables dans un délai de 5 (cinq) ans à compter de la fin de l'exercice concerné par la distribution (le "Délai de Paiement"). Tous les bénéfices distribuables, à la fin de l'exercice financier concerné, qui n'ont pas été distribués sous forme de dividende aux actionnaires à la fin de cet exercice, reviendront au seul bénéfice des porteurs d'actions de la Société et seront payés par la Société aux actionnaires sous la forme de dividendes à la limite du Délai de Paiement. Les bénéfices seront répartis entre les porteurs d'actions de catégorie A et les porteurs d'actions de catégorie B au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Pour éviter tout doute, un remboursement de toute prime payée pour une classe d'actions sera attribué si remboursé, aux porteurs d'actions de cette catégorie donnée.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 30. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

### **Loi applicable**

**Art. 31. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et Loi sur la Titrisation.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit dans son intégralité par le comparant, Beechbrook Mezzanine II L.P., où 12 500 (douze mille cinq cents) actions de catégorie A ont été souscrites pour un montant total de EUR 12 500.

Le montant de la souscription est attribué dans sa totalité au compte capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 12 500 EUR (douze mille cinq cent euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 3.500.-.

#### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Simon HENIN, né le 29 juillet 1975, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en qualité de Gérant A; et

b) Monsieur Christophe PONTICELLO, né le 20 août 1980, ayant son adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, en qualité de Gérant B.

2. Le siège social de la Société est établi au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. HARTRUP et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099663/682.

(130120879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

---

**Provalis S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 131.171.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PROVALIS S.A.

Référence de publication: 2013096337/20.

(130116093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Provence Investissements International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.607.

---

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PROVENCE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013096338/24.

(130116092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

---

**Red Point Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.191.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF

Référence de publication: 2013096350/24.

(130116091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**PEF MB Plaza Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.743.

Il résulte d'un courrier adressé à l'associé unique de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096315/14.

(130116833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

**SaarLorLuxAuto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 135.270.

Die Kündigung des Firmensitzes zum 20. Dezember 2012 der folgenden Firma:

SAARLORLUXAUTO S.à r.l.

5C, Route du Vin

L-5450 Stadtbredimus

N° RCS: B135270

wurde einregistriert und beim Handels- und Firmenregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Loula 2 S.A.

Référence de publication: 2013096369/14.

(130116038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.